

ASMP – Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux www.sugb.ch	CT (Commission technique) ASMP Décision	 S Ü G B + A S M P

No.	2/4
------------	------------

	Date	Date	Date
- Question transmise à CT ASMP:	09.08.04	03.07.06	18.07.08
- Décision de la CT ASMP:	18.10.04	06.07.06	15.08.08
- Mise en consultation nécessaire:			
	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> non		
- Fin de la consultation CT ASMP:		17.07.06	08.08.08
- Examen de la décision:	18.01.06		17.07.08 21.03.17
- Distribution selon clé:			28.08.08 21.03.17
(comité, comité technique, commission technique, surveillant)			

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
Béton / enrobé Plusieurs centrales peuvent-elles être réunies en un seul CIP ? (contrôle interne de production) Si oui, quelles conditions doivent être remplies ?		
Décision La loi sur les produits de construction et les normes sur les produits prévoient en ce qui concerne l'évaluation de la conformité, que chaque producteur dispose d'un système de CIP (contrôle interne de production) dédié. La notion de «système dédié» implique que le contrôle de production est géré sous la responsabilité du producteur (cf. en anglais «Factory Production Control» (FCP)). Interprétation ASMP: Par principe, les WPK sont spécifiques à chaque centrale. Plusieurs centrales recourant à des composants parfaitement identiques (ciment, bitumes, granulats, adjuvants, additifs, eau (du réseau ou de recyclage) et utilisant les mêmes formules de fabrication devront disposer chacune d'un manuel WPK qui lui soit propre. Dans le contexte de familles de bétons et d'enrobés, les résultats des différentes centrales et les WPK pourront néanmoins être réunis en une déclaration de conformité. Il est cependant rendu attentif au fait que des processus de production et des collaborateurs différents peuvent exercer une influence significative sur la dispersion des résultats. C'est pour cette raison que l'ASMP exige que le regroupement de sites de production tienne compte proportionnellement à la production de chacun d'eux des caractéristiques des bétons avant et après prise, resp. des enrobés, ceci afin de reconnaître et éliminer les variations spécifiques à chaque usine. (→ Garantie d'une prise d'échantillons respectant les spécificités du site). Le manuel concernant le contrôle de production interne peut être géré pour plusieurs sites de production.		
Remarque		

Décision de la séance de la CT du 18.10.04 / révisions les 06.07.06 / 12.01.07 / 18.07.08/21.03.17